La Tentative des Feniens

EN 1871.

La Province de Manitoba a son histoire ; bien peu, malheureusement, la connaissent de ceux qui l'habitent aujourd'hui ; notre population indigène est noyée sous le flot de l'immigration, flot bienfaisant sans contredit, mais flot étranger jusqu'à présent à tout ce qui n'était pas la culture, l'élevage ou le commerce.

Certes, on ne saurait faire le moindre reproche à tous les colons venus ici dans le seul but d'y créer pour eux et leurs familles un établissement stable, de s'être exclusivement consacrés à cette noble tâche ; leur travail a été fécond, et c'est grâce à l'effort incessant de chacun que notre province a du d'arriver en si peu d'années à la place brillante qu'elle occupe dans le Dominion.

Il semble toutefois que l'heure est venu pour notre population de s'intéresser à l'histoire de cette contrée dont elle a librement fait sa nouvelle patrie ; nos efforts, nos luttes, nos travaux de chaque jour nous ont indissolublement liés à cette terre généreuse ; et comme des fils aiment à redire à leurs enfants les exploits de leurs aïeux, tels les citoyens du Manitoba doivent se plaire à relire les hauts faits de leurs devanciers en cette province.

En dehors de l'attrait qu'une telle étude doit exercer sur nos esprits, se mêle aussi le sentiment bien naturel de reconnaissance dont nous sommes redevables envers les héroïques fondateurs de notre colonie ; à ceux-là revient l'honneur d'avoir préparé la voie à nos travaux, et pour bien apprécier le mérite extrême de leur conduite il importe d'en bien connaître les différents actes par lesquels ils sont arrivés à ce glorieux résultat.

Ils ont été à la peine, qu'ils soient maintenant à l'honneur.

Une des phases les plus glorieuses de l'histoire du Manitoba est sans contredit celle qui se rapporte à la tentative d'invasion des féniens en 1871 ; non pas que les faits en eux-mêmes aient donné lieu à des événements fort importants, mais parce qu'ils ont été l'occasion de démonstrations fort belles de la population Canadienne-Française (et j'entends surtout les Métis dans cette dénomination générale.)

Pour bien apprécier toute la noblesse de la conduite tenue en cette occasion par la population française, il convient de se rappeler les luttes auxquelles avaient donné lieu l'an d'avant (1869–70) la cession du Manitoba au Dominion par la Cie de la Baie d'Hudson. Le souvenir de la lutte pour le maintien de leurs droits et de leurs libertés était encore tout vibrant en la mémoire de ces courageux citoyens, et même alors ils avaient des griefs sérieux à faire valoir.

La campagne haineuse menée par l'élement orangiste était commencée, et le gouvernement fédéral ne paraissait que trop disposé à subir l'influence de ces fanatiques, qui dès cette époque avaient pour but bien défini la guerre à la population française et catholique.

Il convient de se rappeler encore que O'Donoghue, l'un des chefs de l'expédition fénienne, avait combattu l'année précédente dans les rangs des Métis pour la défense de leurs libertés.

Si l'on veut bien tenir compte de ces données particulières on comprendra combien fut admirable la loyauté parfaite dont firent preuve alors tous les citoyens français de Manitoba.

Dès le 28 Septembre, 1871, le bruit courait à St. Boniface qu'un parti de féniens commandé par O'Neil, venant de St. Paul, s'avançait dans la direction de Pembina avec le dessein d'attaquer Winnipeg, qu'on appelait plus souvent à cette époque le Fort Garry.

Cependant on n'attachait que peu d'importance à ces bruits ; et le *Metis* se faisait l'écho du sentiment public lorsqu'il disait :

"Viendront-ils ? Ne viendront-ils pas ?

"Telles sont les questions que beaucoup se font et auxquelles peu sont en état de répondre. A coup sûr nous ne croyons guère à une attaque à main armée des bandes du Général O'Neil. La distance est trop longue entre St. Paul et le Fort Garry, le pays est trop désert et la saison trop avancée.

"Lors des invasions de 1866 et 1870 au Fort Erié et à Pigeon Hill, en Canada, il faisait chaud ; c'était en plein été, et les soldats d'O'Neil n'avaient que peu de chemin à faire pour se rendre de St. Albans à Pigeon Hill ou Moore's Junction, de Buffalo au Fort Erié. Leurs bases d'approvisionnement étaient faciles et assurées, et ils pouvaient en cas de défaite fuir en chemin de fer et aller se cacher sans s'exposer à périr de froid, de faim et de misère.

"Voilà pourtant ce qui attend ici les pauvres malheureux égarés que l'on dit enrôlés à la suite des filous ou des politiques dépités, si vraiment ils partent en guerre contre Manitoba."

En dépit de ces prévisions, la tentative d'invasion se dessinait nettement.

O'Donoghue, comptant sur les griefs sérieux de la population Manitobaine envers le gouvernement fédéral, se présentait le samedi soir, 30 Septembre, à Pembina, petit village situé sur la frontière Anglo-Américaine.

Le commis du fort de la Cie de la Baie d'Hudson en apportait le dimanche à Winnipeg la nouvelle.

O'Donoghue, monté sur un magnifique cheval, et portant éperons dorés, avait été vu sur la route de Georgetown, en compagnie de MM. O'Neil, Donnelly, Curley et Kelley, tous colonels ou généraux.

Les gens de l'endroit s'étaient portés à sa rencontre, et l'on estimait à quinze cent la petite armée qu'il commandait. On ajoutait que durant l'été dernier une quantité considérable d'armes et de munitions avait été amassée en des caches voisines de Pembina.

Le lundi soir, 2 Octobre, M. McMicken arrivant de Pembina, déclarait avoir passé en chemin la petite armée fénienne, et donnait des détails nouveaux sur la gravité de la situation.

Le lieutenant - gouverneur, M. Adams C. Archibald, se trouvait dans une position assez critique. Il ne pouvait compter repousser l'invasion sans le concours de la population. La force armée dont il disposait était insuffisante pour maintenir l'ordre à l'intérieur et défendre en même temps nos frontières. Il comprit parfaitement la situation, et le 30 Octobre il lançait la proclamation suivante :

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, PAR LA GRACE DE DIEU, ETC., ...

A tout ceux qui sont concernes, Salut,—

Attendu, qu'avis nous a été transmis, de sources sur lesquelles nous avons lieu de compter, qu'une troupe d'hommes sans loi, ni principes, communément appelés Féniens, se sont réunis sur la frontière qui sépare notre Province d'avec les États-Unis, près ou dans Pembina, et que ces hommes se proposent d'envahir le pays, prenant pour point de départ le territoire des États-Unis, Puissance avec laquelle nous sommes en paix, avec l'intention de détruire nos propriétés, voler nos biens, et commettre des outrages et des brigandages sur la personne de nos loyaux sujets, habitants de cette Province.

Quoique nous ayons à notre disposition une force régulière à opposer à une si criminelle invasion, nous enjoignons par les présentes à tous et chacun de nos loyaux et fidèles sujets de s'enrôler et de se préparer immédiatement à donner toute assistance pour repousser ces bandits et protéger ainsi leurs foyers.

Nous leur enjoignons donc de se réunir immédiatement dans leurs paroisses respectives et s'organiser dans ce but.

Nous faisons appel à tous nos sujets bien-aimés, quelles que soient leur religion, leur race, ou leurs différends politiques, ou autres, de se réunir noblement et loyalement autour du drapeau de notre patrie commune, de choisir pour chef les hommes les plus capables et les plus considérés parmi eux, auxquels nous ferons tenir des commissions sous notre seing, et nous enjoignons, de plus, chaque chef ou capitaine de troupe organisée de la manière susdite de se mettre immédiatement en rapport avec notre Lieutenant - Gouverneur de cette Province.

Nous mettrons à la disposition de ces troupes ou compagnies des personnes ayant l'expérience et les connaissances militaires requises pour les instruire dans le maniement des armes et dans la discipline militaire.

Chaque officier ou milicien appelé au service recevra, pendant et tant que ses services seront requis, la paie, allouance et compensation donnés à la milice régulière du Canada.

Nous avons confiance de pouvoir repousser ces bandits, furent-ils dix fois plus nombreux, surtout lorsqu'il s'agit de protéger nos familles, nos biens, nos foyers, menacés par une poignée de misérables envahisseurs.

Rassemblez-vous donc de suite et organisez-vous.

Nous avons la certitude que notre peuple entier, si loyal et si dévoué, sans distinction d'origine, répondra avec enthousiasme à notre appel.

En foi de quoi, etc., ...

Par ordre,

(Signé)

THOS. HOWARD,
Secrétaire-Provincial.

Cette proclamation aussitôt connue, eut pour effet de provoquer partout des réunions nombreuses ; les soldats se présentèrent en foule, et dès le 5 les différends citoyens s'organisèrent en compagnies.

Les employés du Fort Garry formèrent une compagnie sous les ordres de M. D. A. Smith, M.P. M. Kennedy en organisa une autre ; M. Bain une troisième et M. Mulvey une quatrième.

M. S. E. M. Archibald déploya une activité digne d'éloges pour organiser les contingents qui arrivaient de tous côtés.

Les quelques officiers Canadiens qui se trouvaient au fort se multiplièrent pour l'aider ; dès le 4 Octobre les recrues commencèrent leur instruction militaire et travaillèrent à élever une redoute en terre en face de la porte du fort qui commandait le passage de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge.

Les détachements arrivaient chaque jours des différentes paroisses, habillés à la hâte et organisés en compagnies. Ils formaient le 6 Octobre quatre compagnies de volontaires, dont une d'artillerie avec un canon. Une compagnie de réguliers Canadiens complétait la petite armée.

Les officiers de l'armée régulière étaient M. le Major Irvine, commandant, le Major Peebles, le Capitaine Gagnier.

Le vendredi soir, 6 octobre, le détachement, comprenant 200 à 250 hommes sous le commandement du Major Irvine, se mettait en marche par un temps abominable ; il pleuvait à torrents, et pour quiconque connait la nature de notre sol il est aisé de se faire une idée de la difficulté que présentait la marche dans ces conditions.

Au bout de quatre milles, la troupe arrivée près de la demeure de M. Hamelin, s'arrêta et campa.

Du côté de la population Française l'élan ne fut pas moins vif chez les Canadiens nouveaux venus qui répondirent immédiatement à l'appel du lieutenant-gouverneur.

Le samedi, 7, dans l'après-midi, une nouvelle compagnie composée exclusivement de Métis et de Canadiens-Français fut envoyée vers la frontière sous le commandement de M. le Capitaine de Plainville. M. Gingras était lieutenant et M. Beaupré enseigne. Dans les rangs on peut citer MM. Dr. Paré, Roy, A. Deschamp, Myrand, Martel......

D'autre part, dès le vendredi, 6, une organization de cavaliers se formait à St Boniface, et tout d'abord ils se proposèrent de partir explorer la prairie dans le sud-ouest, de façon à prévenir une surprise de ce côté.

Après réflexion MM. C. Nolin et E. de Lagimodière décidèrent d'attendre l'arrivée de tous les contingents français pour agir de concert.

M. Th. Harrison, père, vieillard d'une vigueur peu commune, partait seul dans la nuit du samedi pour la Pointe-des-Chênes, et après avoir entendu la messe le dimanche matin il repartait aussitôt à la tête de tous les hommes disponibles de la paroisse.

Le 8 octobre (dimanche) une députation enthousiaste de deux à trois cents Métis-Français se présentèrent au lieutenant-gouverneur pour lui offrir leurs services.

A leur tête se trouvaient leurs chefs les plus respectés, et les allocutions prononcées de part et d'autre furent empreintes de la plus pure loyauté et des meilleurs sentiments.

Le retard de cette démonstration est aisé à comprendre si l'on considère les motifs qui la causèrent. Les chefs du parti tenait avant tout à agir avec une communion parfaite ; or la distance des paroisses était fort grande ; la proclamation française du gouverneur, par suite d'un retard inexplicable, ne fut connue que le 5. Si nous insistons sur ces faits c'est que dès cette époque une presse fanatique voulut en tirer parti contre la population française, l'accusant d'avoir hésité sur la conduite à tenir.

(*A suivre*)

Un Bel Exemple.

Ce récit a été publié en 1871 par M. James Ferguson, de Jonesburg, (Missouri), citoyen des plus honorables, témoin oculaire du fait qu'il rapporte.

La scène se passe au Texas.

Un certain Indien de la la tribu des Choctaws avait été soupçonné, il y a quelques années, de l'assassinat de l'un des membres de la tribu ; mais, à défaut de preuves suffisantes, il ne fut pas arrêté.

Au mois de mai dernier, il en commit un second, et, cette fois, il fut promptement appréhendé au corps, mis en jugement et condamné à être fusillé.

La sentence prononcée, le Peau Rouge demande un sursis de 20 jours pour aller faire ses adieux à ses parents et à ses amis, donnant sa parole de "brave" de revenir à l'époque fixée. Il fut mis en liberté et s'en alla seul dans son pays.

Les 20 jours expirés, et l'heure de l'exécution étant près de sonner, l'Indien, fidèle à sa parole, arriva au galop à l'endroit où son supplice devait avoir lieu. Il était accompagné de sa mère, de ses trois sœurs et de ses trois frères.

Tous paraissaient aussi gais que s'ils étaient venus à une partie de plaisir.

On apporte le cercueil destiné au condamné : mais quelqu'un fit observer qu'il était trop petit. Sur quoi l'un de ses frères l'engagea à s'y placer, "pour assurer," dit-il, "qu'il y serait à son aise." Il y consenti de bon cœur, s'étendit dans le cercueil et en sortit assurant en riant que c'était, exactement sa mesure.

Pendant ce temps-là, les nombreux spectateurs riaient à pleine gorge, et une plaisanterie n'attendait pas l'autre.

Enfin, lorsque tout fut prêt, on ordonna au condamné de s'asseoir par terre, puis une de ses sœurs lui plaça un mouchoir sur les yeux. Le shérif se saisit d'une de ses mains, et un de ses frères de l'autre. Le sous-shérif se tenait dans une vieille masure à dix pas de distance et en face du condamné, avec une carabine à la main.

Par suite d'un accident, l'arme partit toute seule et la balle alla se loger dans le toit de la maison.

L'Indien, croyant qu'on avait tiré sur lui se redressa et tressaillit, mais il ne parla, ni ne bougea de place.

Un de ses frères alors, avec de la poudre à canon et de la salive, traça un cercle noir sur sa poitrine ; pendant ce temps-là le sous-shérif rechargeait sa carabine.

A un signal donné, il visa, fit feu et atteignit le centre du cercle. Après quelques mouvements convulsifs, l'Indien se renversa en arrière ; il était mort.

Chacune de ses mains était toujours tenue par le shérif et un de ses frères. Personne de manifestait la moindre émotion, si ce n'est la mère du supplicié, qui versait quelques larmes ; mais un de ses fils lui dit froidement :

"Taisez-vous, ne voyez-vous pas que tout est fini ?"

Telle est la confiance que ces Peaux Rouges, si souvent calomniés, ont dans la parole l'un de l'autre, même quand il s'agit de leur vie.

Plût à Dieu que les Blancs fussent de moitié seulement aussi fidèles à leurs engagements et à leurs pays, que ce pauvre Indien l'a été au sien et à sa tribu.